

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

## COMPTE RENDU Tenant lieu de procès verbal Réunion du 28 novembre 2011

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, sur convocation du 21 novembre 2011, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, le **lundi 28 novembre 2011, 18 h 30**, sous la présidence de RENAUD André, Président.

**Étaient présents** : RENAUD André, DALIA Joseph, LEFER Michel, ROBINET Nicole, ZIBETTI Marc, LE LUYER Caroline, GENIAUT Monique, BOISSON Catherine, RIZET Liliane.

**Étaient absents** : ROBINET Daniel, excusé, représenté par ROBINET Nicole ;

FAIVRE Michel, excusé ;  
SIEGEL Magali ; LABOUS Gaëlle.

### AFFAIRESEXÉCUTOIRESSOUMISES À VISA DÉLIBÉRATIONS

#### 1<sup>ère</sup> affaire

##### Participation au Noël de l'école

Sur proposition du Président, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

-De reconduire en cette fin d'année 2011, la participation financière du C.C.A.S. au Noël des enfants de l'école de LESSARD-LE-NATIONAL ;

-Fixe le montant de la participation à 200€.

(...)

#### 2<sup>ème</sup> affaire

##### Avis sur demande de remboursement des inscriptions aux activités des 14-17 ans

Le Président rappelle au conseil la délibération n° 2010-03-001 du 08/03/2010 approuvant la prise en charge du service « *animation jeunesse* » par le CCAS, conformément aux articles L. 123-4 à 133-9 du Code de l'action sociale et des familles, les Centres Communaux d'Action Sociale ayant en effet un rôle à jouer en matière de prévention et de développement social dans la commune.

Il rappelle également les délibérations n° 2011-03-005 et 2011-03-006 du 14/03/2011 l'autorisant, d'une part, à signer avec l'I.F.A.C. une convention en matière d'animation des enfants et, d'autre part, fixant le tarif forfaitaire annuel à demander aux familles lors du dépôt du dossier d'inscription de leurs enfants.

Cependant, il rend compte au conseil que malgré le dépôt de dossiers d'inscription par les parents à la rentrée, les enfants de 14 à 17 ans ne participent pas ou plus du tout aux activités (aucun participant le vendredi 18 novembre dernier, malgré la présence de l'animateur et de l'adjoint à l'animation détaché et membre du CCAS).

Aussi, compte tenu de ce dernier constat, il est proposé à l'assemblée de supprimer les animations des 14-17 ans. Les familles qui le souhaiteront pourront demander en Mairie le remboursement de leur participation versée à ce titre en septembre 2011, exclusivement pour cette tranche d'âge, soit 50 € pour l'année scolaire 2011-2012. Les demandes devront être formulées par le responsable légal de l'enfant, par lettre manuscrite adressée à M. le Président du CCAS, accompagnée d'un RIB.

Le conseil d'administration, entendu l'exposé du Président, décide à l'unanimité :

- De supprimer les animations dispensées par l'I.F.A.C. en faveur des enfants de 14 à 17 ans ; toutefois, les jeunes de cette tranche d'âge qui le souhaiteront sont autorisés à se joindre au groupe des plus jeunes ;

- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à faire procéder au remboursement des familles concernées, conformément aux dispositions décrites ci-dessus ; il est toutefois précisé que les remboursements correspondants seront effectifs sur l'exercice 2012 ;

- De charger le Président du C.C.A.S. de prévenir M. le Directeur de l'I.F.A.C. de la suppression des activités et animations des 14-17 ans.

(...)

#### 3<sup>ème</sup> affaire

##### Repas des personnes de 67 ans

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de LESSARD-LE-NATIONAL,

- Décide à l'unanimité de reconduire pour 2012 le repas offert traditionnellement chaque année aux personnes du 3<sup>ème</sup> âge, domiciliées à LESSARD-LE-NATIONAL.

- Précise que cette année, la réception s'adressera aux personnes âgées de **67 ans révolus** au **31/01/2012** et aura lieu, sauf imprévu, le jeudi 19 janvier 2012.

(...)

**4<sup>ème</sup> affaire**

**COLLECTE EN FAVEUR DES « RESTOS DU CŒUR »**

Sur proposition du Président, la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de LESSARD-LE-NATIONAL, décide à l'unanimité de reconduire la collecte en faveur des « Restos du Cœur ».

Comme les années passées, les essartois seront invités à déposer des produits alimentaires « salle de la bibliothèque » le **vendredi 02 décembre 2011**. Les colis seront ensuite acheminés au bureau centralisateur de CHAGNY.

(...)

---